

TARIFS 2023/2024

valables pour l'ensemble des sites pour une année scolaire

Tarif étudiant : 30% de réduction applicable sur l'ensemble de la grille tarifaire sur présentation d'un justificatif « ma carte » et d'une carte étudiant.

Possibilité de règlement avec le *Pass Culture* pour les jeunes majeurs titulaires du pass.

Renseignements : <https://passculture.fr/>

Groupe « INITIATION » (enfants de moins de 9 ans)	Niort Agglo	Hors Niort Agglo
<i>Tarifs annuels</i>		
Tarifs bleu	120	187
Tarifs vert	87	
Tarifs jaune	61	
<i>Tarifs annuels pour une activité</i>		
Tarifs bleu	285	333
Tarifs vert	168	
Tarifs jaune	61	
<i>Tarifs annuels pour deux activités</i>		
Tarifs bleu	395	484
Tarifs vert	239	
Tarifs jaune	68	
<i>Tarifs annuels pour trois activités</i>		
Tarifs bleu	507	636
Tarifs vert	316	
Tarifs jaune	81	
Prêt matériel		
Pour gravure et textile (en plus de l'activité)	52	68

Les tarifs ci-dessus sont annuels et sont valables à compter du 01/09/2023. L'engagement du redevable sur sa catégorie tarifaire vaut sur toute l'année scolaire (sauf en cas de déménagement intra ou hors Niort Agglo). Les cours et la location d'instrument aux élèves sont payés par trimestre. Le tarif annuel est alors divisé par trois. Deux cours d'essai consécutifs sont gratuits après l'inscription. Ensuite tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF

1- CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Conformément à la délibération du 20 mars 2000, une distinction de tarif s'appliquera selon que les familles résident ou non sur le territoire de Niort Agglo.

Le calcul du QF tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations mensuelles perçues et de la composition familiale.

$$\frac{(1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus nets perçus} + \text{prestations familiales du mois})^*}{\text{nombre de part(s)}^{**}}$$

* Il s'agit du montant des revenus annuels imposables avant l'application des abattements fiscaux, à savoir : toutes les ressources annuelles imposables de l'année civile de référence au moment du calcul du QF, déduction faite des pensions alimentaires versées et en prenant en compte les pensions (y compris les pensions alimentaires reçues), les retraites, les rentes et autres revenus imposables.

2- CALCULER VOTRE NOMBRE DE PART(S)

COMPOSITION DE LA FAMILLE	**Nombre de part(s)
Personne seule sans enfant	1 part
Couple ou parent isolé	2 parts
1 ^{er} enfant bénéficiaire de prestations familiales	0,5 part
2 ^{ème} enfant bénéficiaire de prestations familiales	0,5 part
3 ^{ème} enfant bénéficiaire de prestations familiales	1 part
Pour chaque enfant en plus	0,5 part
Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation Spéciale ou titulaire de la carte d'invalidité	1 part

Simplifiez-vous la vie,
calculez votre quotient familial sur
www.niortagglo.fr